

# PROMOTION SOCIALE COMMUNALE

THUIN  
Rue Verte 1  
(ville-basse)

MONTIGNY-LE-TILLEUL  
Rue Wilmet 4  
(en face du centre culturel)

071/59.04.69

eicctm@gmx.fr

[promsocthuin.be](http://promsocthuin.be)



Titres officiels  
Congé éducation  
Cellules de  
reconversion

## Inscription

(Uniquement à Thuin ville-basse !)

**du 03 juin au 28 juin 2019**  
**du 26 août au 30 septembre 2019**

Formations pour  
travailleurs,  
demandeurs d'emploi,  
étudiants, seniors.....

Du lundi au vendredi de **9h30 à 11h30** et de **17h30 à 20h30**

[Préparation au brevet de navigation de plaisance \(bateaux, jet-ski,...\)](#)

## **Documents indispensables à l'inscription :**

- votre carte d'identité;
- une copie du titre (diplôme, certificat, attestation) « le plus élevé » de vos études;
- votre numéro Forem si vous êtes demandeur d'emploi (carte jobpass)
- attestation CPAS pour les bénéficiaires du RIS
- attestation AVIQ pour les personnes à mobilité réduite (AVIQ)
- attestation étudiant (moins de 18 ans) au 1/10<sup>ème</sup> de la formation
- une attestation pour les personnes inscrites à la demande d'une autorité publique

*Acquérir les compétences théoriques indispensables pour l'obtention des brevets de conduite (restreint ou général) exigés pour la navigation de plaisance*

Le brevet de conduite (eaux intérieures) est obligatoire pour piloter une embarcation qui répond à l'un des critères suivants:

- \* 15 mètres ou plus
- \* pouvant dépasser la vitesse de 20 km/h. (jet-ski...)

Il faut avoir 18 ans pour obtenir le brevet, toutefois on peut présenter l'examen à partir de 17 ans.

[Règlement général des Voies Navigables du Royaume.](#)

Certaines dispositions de ce règlement sont surannées et font l'objet d'une révision.  
Le règlement actuel comporte les parties suivantes:

Titre 1er Règles de navigation.

Titre 2 Inscriptions, jaugeage et déchirage des bateaux. Droits de navigation.

Titre 3 Conservation des voies navigables et de leurs dépendances.

Titre 4 Pénalités, etc ...

### **Règles de route et signalisation**

C'est la partie principale de l'examen. Elle s'appuie sur des règlements européens et internationaux pour la navigation fluviale. Le texte de base est le règlement CEVNI qui est en grande partie issu du règlement néerlandais (B.P.R.).

Il faut retenir:

- les définitions des différents types de bâtiments;
- les feux et les marques de jour (reconnaissance pratique);
- les principaux signaux phoniques;
- la signification des signaux;
- les règles de route et de priorité;
- le stationnement;

**Titre délivré : Attestation de réussite.**

## **Organisation**

Deux soirées par semaine sur une année scolaire.